

Mémoire

Vers une démarche structurée en Développement durable



Présenté dans le cadre du Chantier
sur l'acceptabilité sociale du
ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

10 juin 2015

Table des matières

1. La démarche ACCORD.....	3
2. Créneau d'excellence IPIMM.....	4
3. Portrait de la Côte-Nord.....	7
4. Pourquoi un mémoire.....	9
5. Vers une démarche structurée en développement durable.....	10
6. Conclusion.....	14

1. La démarche ACCORD

La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), lancée par une décision du Conseil des ministres du gouvernement du Québec en avril 2002, est une priorité de l'action gouvernementale qui vise à dynamiser l'économie des régions du Québec. Cette démarche s'appuie sur les forces régionales, sur la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec. Elle vise à positionner les régions du Québec comme des sièges de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde en développant des créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque.

Elle favorise le regroupement de gens d'affaires et d'entrepreneurs d'une même région qui ont une vision commune de leur secteur d'activité et qui définissent une stratégie à long terme pour le mettre en valeur, accroître la productivité et favoriser l'emploi en misant sur l'innovation et l'exportation; contribuer à l'émergence de projets économiques structurants dans les régions du Québec; favoriser la création de réseaux industriels intra et interrégionaux.

Créneaux d'excellence sur la Côte-Nord

La Côte-Nord compte 2 Créneaux d'excellence reconnus :

- Ressources Scientifiques et Technologiques Marines (RSTM), partagé avec la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, et le Bas-Saint-Laurent
- Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques (IPIMM)

2. Créneau d'excellence IPIMM

Le créneau *Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques* (IPIMM) en est à sa deuxième entente avec le gouvernement du Québec (2007-2012 et 2014-2019). Une cinquantaine de petites et moyennes entreprises gravitent directement autour du créneau et sont amenées à s'adapter continuellement aux exigences des grands donneurs d'ordre de la région qui à leur tour, subissent les fluctuations des marchés internationaux.

Ces PME :

- fabriquent des composantes ou des équipements,
- appliquent des solutions en maintenance et manutention industrielle,
- fournissent des services-conseils ou techniques et
- possèdent des expertises avancées qu'elles apportent à l'industrie.

De plus, le créneau IPIMM est fort de la présence de plusieurs partenaires d'importance, dont les deux cégeps de la Côte-Nord, les corporations de développement économique locales très dynamiques, un centre collégial de transfert technologique (CCTT) en maintenance industrielle, l'Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI), le Centre d'aide technologique aux entreprises (CATE Côte-Nord), un centre de recherches appliquées ainsi que deux chaires de recherches universitaires, la Chaire de recherche industrielle en exploitation et maintenance ferroviaire et la Chaire de recherche UQAC-Aluminerie Alouette sur l'utilisation du carbone pour la production d'aluminium primaire.

Ces derniers constituent des ressources importantes pour la recherche, l'innovation et le développement économique. De plus, une offre de formation professionnelle, technique et universitaire est présente dans la région avec plusieurs programmes qui sont reliés directement aux activités économiques de la région et du créneau.

Cette concentration d'intervenants de premier plan apporte un soutien solide au Créneau IPIMM pour la réalisation de sa mission, soit assurer la création, l'essor et la pérennité des entreprises qui travaillent dans le domaine minier et métallurgique nord-côtier.

Vision

Au cours de la prochaine décennie, la Côte-Nord s'affirmera comme une référence incontournable reconnue mondialement pour son expertise en Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques. Pour ce faire, elle mise sur le développement durable de ses ressources, l'excellence de ses usines d'exploitation, le dynamisme de ses entreprises et de leurs réseaux ainsi que la compétence de sa main-d'œuvre

D'ici 2019, le créneau IPIMM sera une référence incontournable dans le domaine minier et métallurgique. Une masse critique d'entreprises innovantes, dynamiques et compétitives permettra de se démarquer sur la scène provinciale et nationale, si non mondiale.

Forces du créneau

- Présence d'entreprises leaders qui sont des moteurs de développement des secteurs miniers et métallurgiques;
- Présence de quatre réseaux ferroviaires et de deux terminaux de traversier-rail;
- Offre de formation professionnelle, technique et universitaire dans la région;
- Présence d'un centre d'aide technologique aux entreprises;
- Présence de l'Institut technologique de maintenance industrielle (CCTT) qui coordonne l'Alliance stratégique de recherche « Alliance Trans-Nord » regroupant cinq CCTT;
- Présence de deux chaires de recherche (ferroviaire et carbone);
- Réseau de sous-traitants et équipementiers miniers et métallurgiques dont certains offrent des produits et services de classe mondiale;
- Présence d'infrastructures portuaires d'envergure et d'aéroports desservant la région;
- Incitatifs économiques et autres en lien avec la réalisation des grands projets des alumineries (création d'emplois, pavillon universitaire, Alcoa Innovation, Chaire de recherche UQAC – Aluminerie Alouette sur l'utilisation du carbone pour la production d'aluminium primaire, développement durable, etc.);
- Forte volonté régionale de soutenir la croissance du secteur minier par différents investissements (agrandissement de ports, construction de logements, etc.);
- Présence d'une branche régionale de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, et du réseau Trans-Al.

Principaux axes de développement du Créneau

Les orientations stratégiques sont principalement centrées sur quatre axes prédéterminés :

- La compétitivité des entreprises;
- La capacité des entreprises à répondre aux besoins de l'industrie;
- Le développement et l'expansion des marchés;
- La consolidation du créneau et la promotion de son image de marque.

Coordination

La direction du Créneau est assurée par une permanence qui est sous la responsabilité d'un Comité de créneau chargé de veiller à la réalisation de la stratégie et du plan d'action du Créneau.

Le Comité de créneau est composé des leaders issus des entreprises du périmètre du Créneau et d'autres organismes du secteur économique.

À l'avant-garde en matière d'ingénierie des procédés

Vaste territoire riche en ressources naturelles encore inexploitées, la Côte-Nord se situe au nord-est du Québec et est bordée par le fleuve et le golfe du Saint-Laurent. Le secteur minier et métallurgique s'est développé dans la région au milieu du XXe siècle après la découverte de minerais de fer et de titane abondants dans son sous-sol.

Plusieurs compagnies font l'extraction du fer des deux côtés de la frontière Québec-Labrador où se situe l'une des grandes zones minières canadiennes : la Fosse du Labrador. D'autres projets sont à l'étude pour l'exploitation de sites jugés d'intérêt par des compagnies ou consortiums.

Du côté métallurgique, les alumineries nord-côtières produisent près de 870 kilotonnes métriques par an d'aluminium primaire, ce qui positionne la région parmi les plus importantes productrices d'aluminium primaire au Québec et au Canada. Entre autres, l'Aluminerie Alouette de Sept-Îles est la plus importante aluminerie des Amériques.

La situation géographique de la Côte-Nord lui offre un accès privilégié vers la voie maritime du Saint-Laurent et les marchés internationaux. Soulignons que la région abrite un des plus importants ports minéraliers en Amérique du Nord.

La région occupe une position stratégique et enviable en matière de potentiel de développement économique majeur, car en plus de compter sur les occasions qu'engendrent le créneau IPIMM, sa localisation, située majoritairement au nord du 49e parallèle, lui permet aussi de bénéficier des retombées engendrées par le déploiement de la stratégie *Plan Nord* et de la *Stratégie maritime* du gouvernement du Québec.

Cette brève présentation démontre toute l'importance que prend le créneau *Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques* (IPIMM) pour la Côte-Nord.

3. Portrait de la Côte-Nord (source : CRÉ-CN)

Le territoire

La Côte-Nord, située dans le nord-est du Québec, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, est la voisine immédiate des régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle s'étend du fiord de la rivière Saguenay jusqu'aux limites de la province de Terre-Neuve-Labrador, du côté est, ainsi que vers le nord, jusqu'à la région du Nord-du-Québec. Il s'agit de la deuxième plus vaste région au Québec avec 1 000 000 de Km². En fait, la Côte-Nord représente le quart de la superficie du Québec. Son territoire s'étend sur 1 300 km de côte, entre Tadoussac et Blanc-Sablon, comprenant l'île d'Anticosti, et file 700 km au Nord vers les villes de Schefferville et de Fermont.

La Côte-Nord est composée de six municipalités régionales de comté (MRC), soit celles de *La Haute-Côte-Nord*, de *Manicouagan*, de *Caniapiscau*, de *Sept-Rivières*, de *Minganie* et du *Golfe-du-Saint-Laurent*.

La population

La population de la Côte-Nord avoisine les 96 000 personnes. Les deux pôles urbains de Baie-Comeau et de Sept-Îles abritent près de 50 % de la population de la région. Le poids démographique de la Côte-Nord représente 1,17 % de celui de l'ensemble du Québec et représente 1,2% des emplois.

Avec un âge moyen de 37,5 ans, la Côte-Nord est une des régions du Québec où la population est la plus jeune, comparativement à 38,5 ans pour l'ensemble du Québec.

L'économie

La structure économique de la Côte-Nord repose principalement sur l'exploitation et, dans une moindre mesure, sur la transformation de ses ressources naturelles. Les mines, la forêt, l'énergie hydroélectrique, l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques ainsi que la transformation de l'aluminium constituent les principales activités économiques de la région. Il importe de souligner qu'avec seulement 1,3 % de la population québécoise, la Côte-Nord fournit :

- 30 % de tout l'aluminium au Québec,
- 35 % des expéditions minérales,
- 30 % de la production d'électricité,
- 20 % des débarquements de pêche et;
- 15 % des produits forestiers de la province.

Par ailleurs, la région affiche le plus haut taux d'exportation au Québec, soit 78 % de sa production régionale. La contribution de la Côte-Nord au produit intérieur brut (PIB) du Québec atteint 1,6 %. En 2004, environ 83 % des quelque 3 000 entreprises de la région relèvent du secteur tertiaire. Cette proportion s'apparente davantage aux grands centres du Québec (Capitale-Nationale : 81,4 %; Montréal : 85,9 %) qu'à celle des autres régions périphériques

(74,1 %). Le secteur primaire compte 6,5 % des entreprises, ce qui est nettement moindre que les autres régions périphériques (12,3 %), alors que le secteur de la construction regroupe 6,9 % des entreprises et celui de la transformation, 3,8 %.

En 2013, un calcul de Développement Économique Sept-Îles, met en lumière que près de 25% de la population active (1 travailleur sur 4) sur la Côte-Nord travaille au sein de la filiale minérale (des activités d'extractions à l'expédition des produits transformés).

Fabrication :

- 3,6 G\$ de ventes de biens fabriqués en 2011.
- 3,1 G\$ de biens fabriqués exportés en 2011, soit 3,4 % des exportations totales du Québec.

Investissement :

Investissements importants dans l'extraction minière et les services publics (électricité).

De 2007 à 2013, l'investissement privé non résidentiel a explosé (+20,4 % par année, comparativement à + 1,2 % au Québec).

Le revenu et l'emploi

Le revenu personnel disponible par habitant est l'un des principaux indicateurs pour comparer le niveau de vie des populations. Entre 1995 et 2004, ce revenu a augmenté de 2,5 % sur la Côte-Nord alors que sa valeur relative a diminué par rapport à celui de l'ensemble du Québec, passant de 99,1 % à 91,7 % du revenu moyen québécois disponible par habitant. Il demeure cependant le plus élevé parmi l'ensemble des régions périphériques du Québec, atteignant même 25 438 \$ en 2007.

Le nombre d'emplois sur la Côte-Nord fluctue en dents de scie, en fonction de la conjoncture économique internationale, notamment pour les emplois du secteur primaire. Le nombre d'emplois a oscillé entre 29 500 et 46 000 pour la période de 1987 à 2004.

La scolarité

En 2001, la proportion de la population nord-côtière de 15 ans et plus avec un niveau de scolarité inférieur à un diplôme d'études secondaires (DES) est de plus de 40 %. La Côte-Nord arrive au quatrième rang à ce chapitre parmi l'ensemble des régions administratives du Québec. Par ailleurs, on dénote une proportion plus élevée de personnes détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers dans les régions périphériques comme la Côte-Nord. Toutefois, le niveau de scolarité de la population s'est amélioré depuis 1986, considérant que la proportion des personnes avec des études postsecondaires est passée de 25,4 % à 35,5 % et avec grade universitaire de 4,5 % à 6,9 %.

Les Premières Nations sur la Côte-Nord

La Première Nation innue et la Première Nation naskapie occupent aussi le territoire de la Côte-Nord. On dénombre neuf communautés autochtones sur le territoire nord-côtier, soit huit communautés innues et une communauté naskapie. À cet effet, les Autochtones composent près de 10 % de la population régionale, mais 20% de celle âgée de moins de 15 ans et 14 % de la population dite « jeune » (âgée entre 15 et 24 ans).

4. Pourquoi un mémoire

Pourquoi soumettre un mémoire dans le cadre du Chantier sur l'acceptabilité sociale du gouvernement du Québec?

Parce que l'enjeu est crucial pour toutes les entreprises à l'intérieur du périmètre du Créneau.

Enjeux grands donneurs d'ordre

Les PME à l'intérieur du périmètre du Créneau sont toutes liées à la fourniture de biens ou de services aux grands donneurs d'ordre de la métallurgie ou du domaine minier. Leur survie, leur développement et leur expansion dépendent fortement du développement de la filière minérale et métallurgique.

Ce sont justement ces filières qui font l'objet de grands débats sur l'acceptabilité sociale.

La fermeture complète à la filière uranifère à l'EST de Sept-Îles, sur la Côte-Nord, en fonction de la pression exercée par une poignée d'activistes sur les autorités municipales, mal équipées pour faire face à ce genre de stratégie concertée, en est un exemple éloquent. À cet effet, nous vous invitons à visionner le reportage *Uranium PQ* du réalisateur Stanley Brown.

La résistance face à l'exploration et l'exploitation pétrolière, un de nos principaux produits d'importation, au Québec en est une autre, sans compter que le débat sur l'exploitation minière est toujours d'actualité.

Enjeux PME

Bien que les activistes utilisent l'acceptabilité sociale pour s'opposer majoritairement aux grands projets d'exploitation des ressources naturelles, le concept a aussi des répercussions directes sur les PME.

Le phénomène « pas dans ma cour » qui s'est généralisé au cours des dernières années et fortement lié à « l'acceptabilité sociale » affecte maintenant la croissance même de nos PME.

Chaque projet a ses détracteurs. Pendant que le Québec est cruellement en manque de places en garderie, le projet d'ouverture d'un nouveau centre de la petite enfance au coin de la rue entraînera une montée au bouclier et la formation de groupes d'oppositions. Les uns argumenteront la croissance inacceptable du trafic sur une rue résidentielle, pendant que les autres parleront d'un niveau de décibels dérangeant.

En ce qui a trait aux PME cela se traduit, par exemple, par un beau projet d'agrandissement avorté pour Véolia (entreprise du secteur environnemental) à Sept-Îles, en 2012, dû à l'opposition de quelques citoyens.

Bien que ce ne soit pas en lien avec l'expertise du Créneau, on peut aussi parler de l'abandon d'un superbe projet de déménagement pour le restaurant la Cage aux Sports de Sept-Îles pour les mêmes raisons.

Seulement pour illustrer que chaque projet, peu importe son envergure ou son ampleur, sera sujet à un débat sous le thème de l'acceptabilité sociale et qu'il y aura un groupe d'opposants, inévitablement.

Il convient donc de remettre les choses en perspective.

5. Vers une démarche structurée en développement durable

La genèse du terme d'acceptabilité sociale est plutôt floue, mais son appropriation par les regroupements environnementaux, activistes et opposants est notable. Dans les faits, l'acceptabilité sociale est devenue synonyme d'UNANIMITÉ sociale qui, bien entendu, est impossible à obtenir et met constamment les projets en échec au grand plaisir des opposants. Solution miracle pour ces derniers, elle est utilisée à toutes les sauces.

Il est de notre avis qu'au lieu de s'approprier, sur le tard, un terme dont la définition orientée par des groupes d'intérêts a déjà été fortement diffusé à la population, le gouvernement devrait s'en tenir à une grille d'analyse rigoureuse en développement durable. Le développement durable s'appuie sur ses trois sphères d'analyse : l'économique, le social et l'environnement. Chacune de ces sphères d'analyses comprend une multitude d'éléments à prendre en compte.

À reprendre un terme déjà mal utilisé, le gouvernement aura un énorme travail d'éducation populaire à faire qui pourrait ne jamais fonctionner. Ainsi, le gouvernement utilisera une définition qui sera incompatible avec la compréhension générale du principe dans la population et se retrouvera constamment dans une situation perdante, devant expliquer sa position.

Le seul fait qu'une institution comme le BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) se donne maintenant le droit et/ou l'obligation de statuer sur l'acceptabilité sociale ou la rentabilité d'un projet est une entrave majeure à son rôle en tant qu'organisme analysant spécifiquement l'aspect «environnemental». L'acceptabilité sociale ne relève pourtant pas de la sphère d'analyse environnementale, mais bien du *social*. Rétablissons les choses par une démarche structurée.

Cette consultation publique, justement, sur le seul thème de «l'acceptabilité sociale» en constitue un bon exemple. Comme si l'acceptabilité sociale faisait foi de tout en ce qui a trait au développement de projets, balayant du revers de la main une analyse rigoureuse.

L'acceptabilité sociale est un concept flou, intangible, difficile à saisir qui varie au gré des saisons, des émotions, des élections, des grands titres de l'actualité...

En adoptant le terme, le gouvernement se retrouverait avec la difficile tâche de «cristalliser» un concept volatile.

Les membres du Créneau d'excellence IPIMM soutiennent l'opinion qu'il convient aujourd'hui de redonner à l'acceptabilité sociale son importance relative au sein d'une démarche globale équilibrée de développement durable comportant une analyse rigoureuse de ses trois volets d'égale importance que sont l'environnement, le social et l'économique.

L'acceptabilité sociale n'est ni plus ni moins qu'un élément d'analyse du volet social.

La dictature de la minorité

Le style médiatique au Québec ne favorise pas les débats d'idées en profondeur. De façon générale, la majorité reste silencieuse et la minorité opposante s'accapare toutes les tribunes publiques, tout l'espace médiatique.

L'avènement des médias sociaux donne aussi un poids démesuré à une opinion minoritaire. Dans ce contexte, la quantité est privilégiée sur la qualité. L'information qui y circule est bien souvent trompeuse, porteuse de demi-vérité et même mensongère.

De l'autre côté, personne ne rétablit les faits. Les experts restent muets par risque de représailles, les différents ministères ne réagissent pas par peur de froisser le citoyen. Les communautés sont laissées à elles-mêmes.

Les groupuscules citoyens se multiplient, offrant une diversité de porte-parole pour une seule et même grande idée au grand plaisir des médias qui y mordent à pleines dents, dupe de la supercherie.

Pour diffuser la véritable information, celle qui est vérifiée, accréditée, authentifiée, peu intéressante pour les médias, il ne reste bien souvent que la campagne publicitaire. Le promoteur se retrouve dans la position où il doit payer pour diffuser l'information. Vous voyez immédiatement le dilemme. Une information payée devient une fausse propagande aux yeux des opposants.

Accompagnement du citoyen

Le citoyen a le devoir de se renseigner, mais malheureusement et de façon compréhensible, si peu le font adéquatement. Les autorités gouvernementales devraient avoir cette responsabilité d'accompagnement du citoyen dans son processus décisionnel, le cas échéant. Une autorité compétente relevant du gouvernement devrait être en mesure de séparer le grain de l'ivraie en ce qui a trait à l'information et la présenter de façon neutre et objective à la population, et ce en amont du projet avec une continuité dans le temps et non seulement à la veille d'un BAPE.

Une démarche transparente d'analyse en développement durable bien structurée avec une série de présentations publiques par des individus neutres, mais avec une expertise reconnue, éviterait les multiples recours par les opposants à divers ministères (demande d'expertise, accès à l'information, etc.) dans l'espoir de trouver une faille qui mettrait en échec le projet. Cette démarche économiserait temps et énergie aux instances gouvernementales qui graduellement retrouveraient la confiance de la population.

Accompagnement des élus locaux

Dans le même ordre d'idée, la plupart du temps les élus locaux ne sont pas équipés pour faire face aux stratégies concertées des groupuscules opposants.

Ils ressentent souvent une pression indue du fait de la présence au conseil municipal à une certaine date d'un nombre important d'opposants bruyants. Cette stratégie purement artificielle de «remplissage de salle» est très utilisée par les opposants parce qu'elle est payante, puisqu'elle pousse les élus à prendre des décisions sous une «fausse pression» citoyenne.

Les instances gouvernementales devraient aussi avoir la responsabilité d'accompagner les élus locaux et de les outiller pour faire face à cette opposition.

De ce fait, une démarche transparente, claire, connue et prévisible dans le temps avec un cadre flexible permettant l'adaptation au milieu d'accueil spécifique permettrait d'alléger la pression au niveau municipal.

Une démarche rigoureuse, transparente, claire, connue et prévisible dans le temps

Bien que certains projets émanant de PME puissent se matérialiser rapidement, les grands projets d'exploitation de ressources naturelles prennent des décennies à se concrétiser.

Le financement pour ces projets se retrouve plus souvent qu'autrement à l'international. Sachant qu'un projet peut prendre jusqu'à 30 ans avant de passer à l'étape de production, les promoteurs ont besoin de connaître d'avance le processus d'approbation du milieu d'accueil et de pouvoir s'y fier dans le temps. La stabilité est un important facteur dans l'attraction de grands projets en ressources naturelles. En présence d'incertitude, les promoteurs internationaux allouent leurs capitaux ailleurs. Nous avons bien senti cet effet dernièrement, à la suite de la révision de la *Loi sur les Mines et les redevances* par le Parti Québécois, alors que le Québec glissait de la 1^{ère} à la 11^e place selon l'enquête mondiale publiée par l'Institut Fraser sur les meilleurs endroits au monde pour les investissements miniers,

« Cette chute de la première à la onzième place en à peine trois ans indique que les politiques minières du gouvernement du Québec, surtout l'incertitude entourant les modifications éventuelles de la Loi sur les mines et les augmentations proposées des redevances, inquiètent sérieusement l'industrie minière mondiale », affirme Kenneth Green, directeur principal des études sur l'énergie et les ressources naturelles à l'Institut Fraser et directeur de l'enquête.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, après avoir atteint un niveau record de 5,13 G\$ en 2012, les investissements miniers ont connu un recul pour la première fois en dix ans en 2013, pour s'établir à 3,25 G\$, un repli de 36,7 %. En 2014, les investissements miniers ont diminué de 30,1 % par rapport à 2013 pour une deuxième année consécutive. Les investissements pour l'aménagement des complexes miniers ont diminué de 30,3 % par rapport à 2013. Les coûts des travaux d'exploration incluant les travaux de mise en valeur ont pour leur part atteint 272 M\$ en 2014, accusant une baisse de 28,7 % par rapport à l'année précédente et une baisse de 67,3 % par rapport aux dépenses d'exploration enregistrées en 2011.

La stabilité dans le temps est un facteur primordial pour le domaine minier et pour la création de richesse au Québec.

Rappelons-nous que sur la Côte-Nord toute la chaîne de valeur de la filière minérale compte pour près de 25% des emplois.

6. Conclusion

Les membres du Créneau en *Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques* sont d'avis que le gouvernement ne devrait pas se lancer dans la tâche complexe de définir le concept d'acceptabilité sociale ou de sa mesure, ce terme ayant déjà trouvé sa *résonance* au sein de la population.

Il convient, par contre, de redonner à l'acceptabilité sociale son importance relative, comme un seul des multiples éléments à prendre en compte pour l'analyse «sociale» d'un projet, dans une démarche de développement durable.

La démarche en développement durable doit être rigoureuse, transparente, claire, connue et prévisible dans le temps. Elle devrait comprendre trois volets d'analyse d'égale importance, chacun comportant plusieurs critères d'analyse :

- Le volet social
- Le volet environnemental
- Le volet économique

De plus, au cours du processus, une autorité compétente devrait accompagner les projets, les citoyens et les élus dans leurs réflexions.